

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Ivan Slatkine, Christophe Aumeunier, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michel Ducret, Antoine Bertschy, Luc Barthassat, Alain Meylan, Jacques Jeannerat, Philippe Guénat, Caroline Bartl, François Gillet, André Reymond, Henri Rappaz, David Amsler, Janine Hagmann, Claude Aubert, Ariane Reverdin, Christophe Berdat, Christiane Favre, Michel Halpérin, Jean-Michel Gros, Francis Walpen, Fabienne Gautier, Marie-Françoise de Tassigny, Hugues Hiltpold, Jean-Marc Odier, Frédéric Hohl, Christian Luscher, Roger Golay, Eric Leyvraz, Eric Ischi, Jean-Claude Ducrot, René Desbaillets, Jacques Follonier, Edouard Cuendet, Olivier Wasmer, Yves Nidegger, Guy Mettan, Eric Stauffer, Renaud Gautier, Claude Marcket, Gabriel Barrillier, Michèle Ducret et Daniel Zaugg

Date de dépôt: 29 mai 2007

Proposition de résolution

pour l'inscription d'une traversée du lac dans le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant que :

- une solution globale en termes de mobilité à l'engorgement croissant de l'agglomération genevoise est indispensable pour son économie, son environnement et la qualité de vie de ses habitants et devient ainsi prioritaire ;
- cela l'est d'autant plus qu'une forte hausse du trafic privé et public est attendue ces prochaines années ;
- la traversée du lac bénéficie d'un vaste soutien de la population et est réclamée avec toujours plus d'insistance par nos partenaires français et vaudois ;

- toutes les pistes doivent être explorées pour trouver une solution afin de maîtriser la mobilité dans l'agglomération franco-valdo-genevoise ;
- la poursuite du développement des transports publics dans le canton et la région ne pourra pas se faire sans une solution pragmatique concernant les véhicules privés ;
- le centre-ville tout comme l'actuelle autoroute de contournement sont proches de la saturation ;
- le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois constate que l'organisation de l'agglomération constitue un enjeu économique, social et environnemental durable ;
- sur ce constat, le Projet d'agglomération a, en matière de mobilité, pour objectif d'établir une stratégie de développement et de déplacement cohérente, à l'échelle de l'agglomération transfrontalière, pour assurer un équilibre et renforcer les solidarités entre les différentes composantes de la région franco-valdo-genevoise ;
- en dépit de l'absolue nécessité de la construction d'une traversée du lac et du vaste soutien populaire, l'Avant-projet d'agglomération remis le 9 février 2007 à l'Office fédéral du développement territorial n'en fait nulle mention ;
- le Projet d'agglomération doit être présenté aux autorités fédérales au plus tard le 31 décembre 2007 ;
- la traversée du lac doit impérativement être inscrite dans ce Projet d'agglomération car elle fait partie intégrante de la stratégie de développement et de déplacement à définir pour les années à venir,

invite le Conseil d'Etat

- à considérer la traversée du lac comme essentielle au développement futur de l'agglomération genevoise ;
- à faire inscrire dans le Projet d'agglomération qui sera présenté aux autorités fédérales d'ici la fin de l'année, une traversée du lac afin de rendre ce projet cohérent dans son ensemble et pour les années à venir ;
- à tout entreprendre, sur le plan cantonal et fédéral et sans délai, pour permettre la réalisation d'une traversée du lac.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Une solution globale à l'engorgement de l'agglomération genevoise est indispensable. En effet, en dépit des efforts consentis ces dernières années au niveau des transports publics et malgré le nouveau plan directeur 2007-2010 voté par notre parlement et la construction du CEVA, la situation relative à la mobilité dans l'agglomération genevoise ne va pas s'améliorer en regard de la hausse du trafic attendue ces prochaines années. Le centre-ville tout comme l'actuelle autoroute de contournement sont proches de la saturation. Cet engorgement porte atteinte tant à l'économie régionale qu'à la qualité de vie des habitants de cette région et à son environnement. De plus, c'est un frein évident au développement futur de la région franco-valdo-genevoise. C'est pourquoi la réalisation d'une traversée du lac est massivement soutenue par la population dont les préoccupations légitimes doivent être aujourd'hui non seulement entendues mais aussi écoutées.

De même, nos partenaires français comme vaudois réclament avec toujours plus d'insistance l'inscription d'une traversée du lac dans le Projet d'agglomération.

La traversée du lac doit ainsi figurer dans le Projet d'agglomération qui sera présenté d'ici la fin de l'année aux autorités fédérales. En effet, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a, en matière de mobilité, pour objectif d'établir une stratégie de développement et de déplacement cohérente. Or, la traversée du lac fait à l'évidence partie intégrante de la stratégie de développement et de déplacement à définir.

Les futures demandes pour les Projets d'agglomération doivent impérativement être présentées aux autorités fédérales d'ici au 31 décembre 2007.

En dépit de l'absolue nécessité de la réalisation d'une traversée du lac, l'Avant-projet d'agglomération adressé le 9 février à la Confédération n'y fait nulle mention.

Le Conseil d'Etat ne saurait faire fi de la volonté populaire de réaliser une traversée du lac. Aussi est-il impératif d'inscrire la traversée du lac dans le Projet d'agglomération qui doit être présenté au plus tard le 31 décembre 2007.

Il s'agit d'affirmer ici que la traversée du lac fait partie intégrante de la stratégie à définir en matière de déplacement et de mobilité et d'affirmer sa volonté de trouver rapidement une solution au problème d'engorgement dont souffre notre agglomération, particulièrement le centre-ville.

Ne serait-il pas étonnant qu'au moins le principe d'une traversée du lac ne soit pas prise en compte dans le Projet d'agglomération, tant elle représente une pierre angulaire au développement futur de la région franco-valdo-genevoise ?

Pour ces motifs, nous vous invitons, Mesdames, Messieurs les députés, à soutenir cette résolution.